

clause de dédit et clause d'inaliénabilité

Par **Gab2**, le **22/10/2005** à **19:52**

Bonsoir à tous, pour commencer je voudrai dire que je trouve ce forum excellent. c'est une source d'informations juridiques incroyables! Ceci dit j'ai quand meme deux questions à poser... Dans le cadre d'un T.D on m'a demandé de rediger une clause de dédit et une clause d'inaliénabilité mais le probleme étant que je ne sais pas vraiment comment ces types de clauses doivent etre formulées donc voilà, je vous expose les 2 problèmes:

-----"Vous avez décidé de vendre votre voiture a votre voisin pour une somme de 10 000 euros. Redigez la clause de dédit!" et "M.Durand donne a son fils un studio situé a montpellier. M.Durand, n'ayant point confiance en son fils, souhaite lui interdire de revendre ou de donner l'appartement. Rédigez la clause d'inaliénabilité." Alors si vous pouvez m'aider, je vous en pris n'hésitez pas! Merci d'avance

Par **jeeecy**, le **23/10/2005** à **00:01**

Bonjour,

peux tu respecter ceci

<http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=242>

dans ton cas ce serait par exemple donner les definitions des clauses, ce que tu en penses par rapport a ton exercice

merci

Jeeecy

Par **Gab2**, le **23/10/2005** à **14:24**

oui c'est vrai, excusez moi, en plus ce n'était pas très poli! En fait je comprends bien la nature et le régime de ces clauses (Dédit et inaliénabilité) mais ce que je me demandais, c'est la forme que prenez ces clause d'un point de vue rédactionnel. comment cette clause doit elle etre redigée?? est ce qu'il existe une formule type pur ces clauses ou est ce que je peux les rediger à ma façon du genre: "les parties prévoient que le bien sera rendu inaliénable pendant une durée de 5 ans" en ce qui concerne la clause d'inaliénabilité.. Voilà tout